

Duc de Bavière qui avait pour lors en souveraineté les provinces de Namur et de Luxembourg. Comme toutes les maisons de la ville étaient parées, on avait fait à la porte de notre Cour un portique avec diverses verdure. Le portrait de son Altesse était au-dessus de la porte dans un cadre doré de chronographes dont en voici quelques-uns :

Pr In CI pVM DeCVs. sIs ConCorDJa tVorVM. CIVibVs Da paCeM.  
Il répondait paCifICVs aDsVM.

« Ces cronographes furent applaudis de tout le monde ; on les envoya même à son Altesse qui les reçut gracieusement. On tira ce jour là de boëttes dans notre Cour et les Messieurs des Etats de la Province nous bossignèrent 24 pots de vin pour boire à la Santé de son Altesse. »<sup>39)</sup>

L'Electeur bavarois<sup>40)</sup> ne fut guère reconnu que dans le Luxembourg, le Namurois et une partie du Hainaut, et à l'extérieur par la France et l'Espagne. Notre pays ne trouva pas la paix. Le roi de Prusse, alléguant n'avoir signé la paix avec la France qu'en cette qualité, mais non comme Electeur du Brandebourg, envahit le duché. Les revers essayés par ses armées firent signer au monarque français la paix d'Utrecht (11. VI. 1713).

Ce congrès déclara la neutralité du Luxembourg et y envoya à nouveau une garnison néerlandaise. Frédéric d'AUTEL, soutenant n'être que sous les ordres de Maximilien-Emmanuel de BAVIÈRE, ne leur ouvrit guère les portes, et durant une quinzaine ces soldats campèrent sur le glacis. Cédant à la pression de l'ambassadeur britannique, il intima l'ordre au commandant, comte de VASSINHAC-IMÉCOURT, de quitter la forteresse sans délai (26. VI. 1713). Les Néerlandais sous le général COLLIAERT prirent leur place. Cet événement fut un coup très dur pour d'AUTEL ; on restreignit ses compétences, bornant son pouvoir aux seules affaires civiles. M.-É. de BAVIÈRE, forcé de renoncer aux Pays-Bas, se vit réintégrer dans ses états ; aussi le 10 décembre 1714, par une missive datée de St. Cloud, il remercie d'AUTEL pour les services rendus et . . . le délie de son serment. Par la paix de RASTADT (6. III. 1714) le duché passa sous la souveraineté de CHARLES VI, empereur d'Autriche.

Le départ de la garnison néerlandaise fut la première conséquence du renoncement de PHILIPPE V aux Pays-Bas. Au début de janvier 1715 des troupes impériales, sous le commandement du général de WACHTENDONCK, grand-maître de l'Ordre Teutonique, prirent possession de la ville et du pays au nom de CHARLES VI d'Autriche.

Inutile d'insister qu'à partir de cet instant la situation du comte d'AUTEL fut des plus délicates. A part ses agissements au cours des malencontreuses années 1698—1700 et difficiles à interpréter, il fut surtout victime d'événements plus ou moins imprévisibles. WACHTENDONCK le lui fit bien sentir. Le lendemain de la prestation de serment, au moment de la réception des autorités, d'AUTEL fut traité en quantité négligeable. Le général autrichien, ignorant jusqu'à sa présence, le relégua dans une anti-chambre. Ce traitement ne dut pas le surprendre outre mesure, car une explication orageuse entre WACHTENDONCK et lui, à l'hôtel sous l'enseigne du « Prince de Chimay », dans la rue du même nom, avait prélué à cette journée d'abaissement.